

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2773

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Solidarité internationale - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Programme Solidarité-Eau (pS-Eau) pour son programme Appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour l'année 2023-2024 - Convention à signer avec l'association pS-Eau

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2773**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Solidarité internationale - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Programme Solidarité-Eau (pS-Eau) pour son programme Appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour l'année 2023-2024 - Convention à signer avec l'association pS-Eau

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin-Santini, la Métropole développe une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre l'objectif six adopté lors du sommet sur le développement durable du 25 septembre 2015 et garantir l'accès pour tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030.

Pour cela, la Métropole a décidé, par délibération du Conseil n° 2022-1359 du 12 décembre 2022, d'engager jusqu'à 0,6 % des recettes en matière d'eau et d'assainissement pour la solidarité internationale.

Cet engagement se concrétise, d'une part, dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, notamment, Madagascar, et, d'autre part, dans le pilotage du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau. Le Fonds Eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud, portées principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Eau du Grand Lyon - la Régie. Il représente 1 200 000 € de subventions accordées par an.

Dans le cadre de son engagement pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau, la Métropole soutient l'activité de l'association pS-Eau depuis 2007 de façon à promouvoir les initiatives dans le domaine de la solidarité visant l'eau et l'assainissement sur le territoire régional.

Sa mission, reconnue d'intérêt général, vise à améliorer et rendre plus efficaces les actions de solidarité, accroître le nombre d'acteurs impliqués, mettre en cohérence les actions, valoriser et diffuser les expériences de chacun.

L'association Ps-Eau est :

- un réseau reconnu de plus de 40 000 correspondants à travers le monde (entreprises, collectivités, centres de recherche, associations, représentants de l'État),

- animé par une structure permanente de 17 personnes ayant diverses spécialités, dont désormais trois personnes basées à Lyon et s'appuyant sur sept personnes basées à l'étranger (Madagascar, Bénin, Burkina Faso, Liban, Sénégal et Togo),
- contrôlé par un conseil d'administration représentatif de l'ensemble du milieu spécialisé dans le développement du domaine de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2009, l'association pS-Eau a déployé une antenne physique basée à Lyon, permettant un appui de proximité aux initiatives locales de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Son activité d'animation de réseau (organisation d'ateliers, diffusion d'informations et de guides méthodologiques, appui-conseil personnalisé, capitalisation d'expériences, etc.) a largement contribué à la réussite de la politique de coopération et de solidarité dans le domaine de l'eau.

Les exemples les plus significatifs de réalisation sont les suivants :

- à ses débuts, le Fonds Eau recevait moins de 10 dossiers par an, il en reçoit aujourd'hui une quarantaine. Sur la totalité des dossiers reçus, quasiment la moitié (45 %) a bénéficié d'un suivi de l'association pS-Eau,
- à l'origine du Fonds Eau, il était difficile d'avoir des retours de terrain des projets financés en dehors des rapports produits par les porteurs de projets. Aujourd'hui, l'association pS-Eau, par son réseau dans de nombreux pays africains, permet d'avoir des retours de terrain sur cinq à six projets par an. Ces visites sont précieuses pour avoir de la visibilité sur l'efficacité des actions financées dans le cadre du Fonds Eau,
- à Madagascar, où la Métropole a mis en place une coopération importante auprès de 25 communes de la Région Haute-Matsiatra, l'association pS-Eau anime un réseau spécifique Ran'Eau qui permet la rencontre et l'échange d'expériences entre les différents acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et la publication de documents spécialisés (institutions malgaches et organisations non gouvernementales internationales).

II - Objectifs du programme

Le programme vise l'appui-conseil aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Eau, l'aide au suivi et à l'évaluation des projets Fonds Eau, la sensibilisation des instructeurs du Fonds Eau, la communication et la valorisation des actions de la Métropole, la diffusion des résultats de la recherche-action sur l'eau et l'assainissement à l'international, le soutien à la coopération décentralisée avec Madagascar.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre du précédent programme 2021-2022

Chaque année, l'association pS-Eau fournit un rapport détaillé de son activité. Les résultats les plus significatifs sur l'année 2021-2022 sont les suivants :

- le nombre de projets accompagnés par l'association pS-Eau, avec, à la clé, une demande formelle de subvention au Fonds Eau, s'est élevé à 10 pour l'année 2021-2022,
- la proportion de projets accompagnés par l'association pS-Eau et financés par le Fonds Eau est globalement satisfaisante : sept sur 10 projets accompagnés en 2021-2022, six sont portés par des associations rhônalpines, dont 4 implantées sur le territoire de la Métropole,
- huit projets financés par le Fonds Eau ont été évalués sur le terrain par l'association pS-Eau (au Sénégal, en Ethiopie et au Togo),
- tous les projets déposés au Fonds Eau (environ 30 par an) ont fait l'objet d'une note d'analyse par l'association pS-Eau sur les aspects contextuels (respect de la législation locale, expérience de l'association, intégration du projet dans son territoire, etc.), en complément du travail d'instruction technique mené par des agents de la Métropole et des exploitants,
- 11 fiches descriptives des projets financés par le Fonds Eau par an sont mises en ligne sur le site internet de l'association pS-Eau.

IV - Bilan des actions réalisées

Le compte rendu d'activité fait état d'un bilan satisfaisant en ce qui concerne en particulier l'appui-conseil aux porteurs de projet, la production d'outils et de guides méthodologiques, l'organisation des ateliers de réflexions et d'échanges de pratique. Par l'ampleur de son réseau, aussi bien local que national et international, l'antenne lyonnaise de l'association pS-Eau contribue à insuffler une dynamique et une bonne qualité des interventions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

V - Programme d'actions de fin 2023 à fin 2024 et plan de financement prévisionnel

Ce programme d'actions poursuit les activités précédemment menées et favorise l'organisation d'ateliers sur le territoire.

Il se décline de la manière suivante :

- appui-conseil aux porteurs de projets en région AuRA grâce à la mobilisation du réseau de l'association pS-Eau et aux travaux menés par l'association pS-Eau en recherche-action et capitalisation d'expériences. L'association pS-Eau mobilisera son équipe lyonnaise et les membres de son réseau pour favoriser l'émergence et l'élaboration de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement portés par des acteurs de coopération implantés en région AuRA (collectivités, associations, acteurs privés) et leurs partenaires. Ce travail d'appui/conseil auprès des porteurs de projets en amont a pour objectif d'améliorer la pertinence et la qualité des projets déposés auprès des différents dispositifs de financement qui soutiennent des actions de coopération internationale permettant d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, de manière à maximiser les chances que ces projets soient effectivement financés.

- aide au suivi-évaluation des projets. Par la présence régulière de l'association pS-Eau dans de nombreux pays d'Afrique, celui-ci pourra suivre la mise en œuvre des projets sur le terrain et en mesurer l'efficacité, avec pour objectif de visiter cinq à six projets par an. Un atelier d'échanges d'expériences et des enseignements issus des pratiques de terrain sera organisé par l'association pS-Eau sur le territoire rhônalpin entre acteurs de coopération impliqués sur des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ce type de rencontre favorisera le partage de connaissances et la mise en réseau des acteurs de coopération et de solidarité internationale présents en région AuRA,

- sensibilisation des instructeurs du Fonds Eau. Il s'agit d'apporter aux instructeurs du Fonds Eau des informations sur les contextes de chaque projet déposé et d'organiser un atelier annuel avec des témoignages d'expériences des projets soutenus par le Fonds Eau,

- diffusion d'informations aux acteurs de coopération/valorisation des travaux de production et d'approfondissement des connaissances sur les pratiques de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,

- soutien à la coopération décentralisée à Madagascar. L'association pS-Eau poursuivra son soutien au développement du réseau des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar (Ran'Eau) par le développement de la base de données, la mise en place des ateliers de travail et des publications spécifiques sur le secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar.

VI - Budget

Le budget du programme appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région AuRA, pour l'année 2023-2024, s'élève à 108 000 €. L'Agence française de développement et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse co-financent ce programme à hauteur de 53 000 € (49 %).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association pS-Eau dans le cadre du programme appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région AuRA pour l'année 2023-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association pS-Eau pour son programme appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région AuRA pour l'année 2023-2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association pS-Eau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 55 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° OP02O5852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312384-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
